

—

L'AFL dévoile une étude inédite avec l'INET

Transport et mobilité : quels leviers de financement pour que les collectivités concilient égalité territoriale et neutralité carbone ?

—

L'AFL, la banque des collectivités locales, publie, dans le cadre de son partenariat avec le CNFPT (le Centre national de la fonction publique territoriale), une nouvelle étude consacrée aux nombreux défis face auxquels les collectivités sont confrontées, pour une transition sociale des mobilités. Réalisée par six élèves administrateurs territoriaux et trois élèves ingénieurs en chef territoriaux de l'INET, cette étude présente et analyse les enjeux de ce versant majeur de la transition écologique. Elle émet également des recommandations et propose des bonnes pratiques, pour permettre aux collectivités d'optimiser leurs financements et garantir une transition efficace, durable et cohésive des mobilités.



Une mutualisation d'expertises au service de la transition des territoires

L'AFL a initié, en juin 2024, une étude sur le financement des mobilités par les collectivités en s'appuyant notamment sur les expertises du CEREMA et d'I4CE.

Focus sur la méthodologie de l'étude

Neuf élèves de l'INET ont conduit cette étude en réalisant des entretiens avec les parties prenantes concernées – collectivités, syndicats d'énergie ou experts – et intégré les apports de plusieurs associations nationales d'élus et dirigeants territoriaux, regroupées dans un Comité d'experts. Ils ont également assis leurs investigations sur la littérature scientifique ayant trait au sujet. Cette étude s'inscrit dans un contexte suivi de production d'expertise pour les collectivités : elle est la 6^{ème} collaboration entre l'AFL et l'INET, qui fait suite à des travaux menés depuis 2020 sur les budgets verts, la gestion des ressources en eau, la rénovation énergétique des bâtiments...



« Les collectivités territoriales, premières à produire l'action publique de proximité au quotidien, font face à des défis financiers majeurs pour piloter la transition du secteur : construction d'infrastructures de transport, financement de l'exploitation et de l'entretien des lignes, etc. Mais l'ampleur des besoins à venir appelle à une réforme du financement afin de dépasser ce mur. », explique Marie Ducamin, Présidente du Conseil d'administration de l'AFL-ST. « C'est pour élaborer un diagnostic et dresser les perspectives d'une telle réforme que l'AFL a coordonné la réalisation de cette étude réalisée par un groupe d'élèves de l'INET dans le but de donner des clés aux décideurs locaux et les accompagner dans un contexte budgétaire contraint et incertain. », complète Olivier Landel, Directeur Général de l'AFL-ST.

« Inscrire les élèves de l'INET dans la réalité des enjeux territoriaux contemporains par leur participation à des études portées par des acteurs reconnus comme l'AFL est la traduction du projet 2023-2027 de l'institut. Cela incarne l'ambition de l'INET d'être un centre de ressources et d'expertises au service des défis du service public local de demain. », affirme Belkacem Mehaddi, Directeur Général Adjoint du CNFPT et Directeur de l'INET.

Un modèle de financement actuel insuffisant pour répondre aux enjeux de demain

Aujourd'hui, le financement des mobilités du quotidien coûte 36 Md€ chaque année aux autorités organisatrices des mobilités (AOM), dont 15 Md€ en Ile-de-France. Dans le cadre de la transition écologique, le Sénat estime le besoin cumulé de financement supplémentaire d'ici 2030 à 100 Md€, dont 60 Md€ d'investissements et 45 Md€ en fonctionnement annuel. Les trois financeurs historiques des AOM (employeurs, usagers et collectivités) ne semblent pas être en mesure de supporter seuls l'augmentation des dépenses.

L'étude souligne qu'une mobilité équitable suppose de penser la mobilité « sur-mesure », en fonction des territoires, pour proposer des solutions adaptées, cohérentes et coordonnées pour les citoyens. Cela appelle également une différenciation territoriale des modèles de financement.

Alors, quels leviers de financement mobiliser dès maintenant ?

- Renforcer la performance : pour augmenter le report modal, il est essentiel de renforcer la performance du réseau de mobilités en priorisant les investissements selon la typologie de territoire mais aussi en renforçant l'intermodalité. **L'étude recommande d'adopter une stratégie d'optimisation des moyens dédiés aux mobilités (sobriété et efficacité énergétiques, planification foncière, leviers de financement, outils numériques) adaptée aux comportements et aux usages des populations.**
- Mobiliser le tryptique de ressources : concernant la tarification aux usagers, l'augmentation du tarif de la billetterie est envisageable, à condition de tenir compte du taux d'effort des usagers et de l'évolution de leurs comportements. Pour les recettes fiscales, le versement mobilité doit pouvoir être étendu aux intercommunalités qui ne sont pas AOM. Quant au recours à l'endettement, il doit permettre la fiabilisation de modèles économiques à long terme. **Compte tenu des lourds coûts induits par la dynamique de mobilité, l'étude préconise de favoriser un recours étendu et modulé du versement mobilité ainsi qu'un recours à l'emprunt pour un modèle de financement de long terme, bénéfique aux projets de mobilité de tous les territoires.**



- Structurer la gouvernance: l'interopérabilité territoriale des transports doit être garantie par une coopération publique efficace au service d'un véritable continuum de mobilités pour les usagers. **L'étude propose de développer les coopérations territoriales en favorisant les synergies entre intercommunalités par des schémas et des solutions adaptées, voire en les institutionnalisant par la constitution de groupements publics regroupant plusieurs EPCI. Les liens avec les sphères privées et citoyennes doit enfin être consolidés.**

Comment repenser le modèle de financement à long terme ?

Dans une perspective plus lointaine, et en s'appuyant sur des mesures politiques prises au niveau national, le modèle de financement pourrait être très différent et adapté aux nouvelles formes de mobilités.

Pour cela, il est nécessaire de corriger les limites du modèle de financement actuel et de définir un modèle plus juste et résilient dans le temps. Ce dernier pourrait être fondé sur une refonte de la fiscalité et l'intégration des externalités positives et négatives.

Également, dans le futur modèle de financement, les parts relatives aux dépenses de mobilité entre chaque acteur pourraient être ajustées, à travers un arbitrage et une meilleure répartition entre les ménages, entreprises et administrations. Dans l'hypothèse d'une réduction des mobilités privées au profit des réseaux publics, une partie des économies réalisées par les ménages pourrait être réorientée au financement des mobilités publiques.

Enfin, la construction d'un nouveau modèle de financement et d'une réallocation des dépenses suppose de communiquer auprès des usagers sur le changement de leurs modes de vie et de déplacements et promouvoir des solutions de mobilité collective acceptables, abordables et confortables.

« Il faut retenir de cette étude que la définition d'un panier de ressources, selon une philosophie mêlant efficacité économique, pertinence environnementale et justice sociale, est la condition sine qua non pour l'acceptabilité socio-politique d'un renforcement de l'effort budgétaire requis. Ces éléments permettront une réforme de l'offre de mobilités au service du bien-vivre des territoires. », concluent les élèves auteurs de l'étude.

L'étude complète est disponible : [ici](#).

A propos de l'AFL, la banque des collectivités locales

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant ; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir, tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015,



l'AFL a déjà octroyé près de 11,5 milliards d'euros, dont 2 milliards en 2024, et compte aujourd'hui 1101 actionnaires.

Plus d'informations : www.agence-france-locale.fr

A propos du CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public administratif, fédérateur et mutualisateur, au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il est constitué d'un siège national, de 18 délégations régionales, de quatre instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et de l'institut national des études territoriales (INET). Le CNFPT est chargé de la formation et de la professionnalisation des personnels des collectivités territoriales ainsi que de l'organisation de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. Il déploie un dispositif de formation, de manière coordonnée et harmonisée, sur l'ensemble du territoire.

